



Bien immobilier autre région, où prendre le notaire?

Par AnLa

Bonjour,

J'achète un bien immobilier pour la première fois. Cette transaction se réalise par l'intermédiaire gestionnaire de patrimoine. J'habite les Hauts-de-Seine (HdS) et le bien est en Franche-Comté.

Pourriez-vous m'indiquer s'il est préférable d'avoir un notaire en Franche-Comté pour le bien ou je peux prendre un notaire dans les HdS, sans qu'il y est de contrainte technique pour l'analyse du dossier?

Avec mes remerciements.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez choisir n'importe quel notaire de France. Si vous avez un notaire de confiance ou de famille, demandez-lui.

Sinon l'idéal est d'avoir un notaire dont l'étude n'est pas trop loin de chez vous, pour pouvoir vous déplacer en cas de besoin. Et bien sûr, si le notaire des vendeurs officie dans les environs, c'est encore mieux.

Aucune "contrainte technique" ne vous empêche donc de choisir un notaire des Hauts-de-Seine, surtout à une époque où existent la téléconférence et la signature électronique.

Choisissez votre propre notaire, distinct de celui du vendeur (ce sera le même tarif).